D

U

N

E



BULLETIN INFOS n° 29

La lutte continue! Pour la défense des retraites, des salaires, de l'emploi et des conditions de travail.



DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE 🌫

MARDI 23 NOVEMBRE RASSEMBLEMENT A L'APPEL DE LA FSU. **CGT, CFDT et UNSA A TARBES** A 18H30, PLACE DE LA MAIRIE. **VENEZ NOMBREUX!**

SOMMAIRE:

p 1: Edito

p 2: CTPD septembre

p 3: Mouvement lycéens. CUI-

CAE

p 4: Stage. Mouvement inter.

p 5: Collèges Eluard et Desaix

p 6: Postes à complément

En luttes, reconductibles!

Quoi qu'il advienne, le mouvement de cet automne contre la « réforme » des retraites s'avèrera historique. Volià qui est paradoxal, si on considère son issue, mais ce constat ne relève pourtant pas d'une méthode Coué désespérée.

On peut tout d'abord lire dans le profil bas adopté par nos chers dirigeants, et leur acharnement à tourner la page en faisant diver-

sion avec le spectacle pathétique du pseudo-remaniement ministériel, un aveu que la déroute gouvernementale a été évitée de peu. Par ailleurs, l'ampleur spectaculaire des manifestations, dans tout le pays comme dans notre département, montre que les citoyens n'ont pas abandonné le chemin de la lutte, et cette vigueur témoigne même d'une volonté vivace de réappropriation du champ politique, dont l'engagement syndical est un

Le poids des personnels de l'Éducation nationale n'a, en revanche, pas été celui que nous avons souhaité. La FSU et le SNES ont entretenu en permanence l'ardeur de ce mouvement, par leur travail au sein de l'intersyndicale et auprès de nos collègues, et par un appel à la grève reconductible dans le département, mais cela n'a pas suffi pour installer un mouvement fort dans les établissements, même là où les lycéens et les étudiants étaient fortement mobilisés.

Les occasions de rester sur le chemin des luttes sont plus que jamais nombreuses : la Sécurité Sociale semble d'ores et déjà être en ligne de mire des saccageurs qui nous gouvernent, et, dans l'éducation, des combats déterminants restent à mener, et à ga-

SNES - 65

École J-Ferry 5 Rue A-Breyer 65 000 TARBES Tél. 05 62 34 38 24 Fax 05 62 34 37 99 Courriel: snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication: Josette Dupuy CPPAP: n°0913 S 08025 ISSN: n956-2179 Imprimé au Siège Trimestriel - Prix 1.50 € N°29 de novembre 2010

gner, aux premiers rangs desquels se trouvent les suppressions de postes, la formation des enseignants, le Livret Personnel de Compétences au collège, la réforme du lycée, les dispositifs « CLAIR »,...

Bref, dans les semaines et les mois à venir, les raisons d'agir et de lutter ne manqueront malheureusement pas, et c'est à nous tous, au quotidien, d'informer nos collègues, et les parents d'élèves, et de les mobiliser, dans l'élan de ce mouvement provisoirement en suspens, mais en de nombreux points exemplaire.

Laurent Rougé

C.T.P.D du 9 septembre 2010 : constat d'un sinistre

Notre nouvel Inspecteur d'Académie a choisi de tenir le CTPD de rentrée à une date inhabituellement précoce, qui nous a privés des retours que nous font parvenir les sections d'établissements. Mais les documents officiels dont nous disposions étaient hélas éloquents : rappelons que depuis 2003, les collèges et lycées G.T de notre département ont perdu une centaine de postes d'enseignants, dont 24 à cette rentrée, 14 en lycées et 10 en collèges, et ce sans baisse significative des effectifs. Année après année, les conditions d'enseignement n'ont cessé de se dégrader malgré nos mises en garde, et pour la première fois, nous pouvons mesurer les effets sur les élèves de cette politique, puisque le taux de réussite au brevet des collèges —avec toutes les réserves qui doivent bien entendu accompagner ce seul critère - est inférieur de deux points à la moyenne académique, alors qu'il était ces dernières années régulièrement supérieur d'autant à cette dernière

Ce C.T.P.D nous a d'abord permis de constater l'excessive lourdeur des effectifs, qui compromet toute aide sérieuse aux élèves en difficulté : la moitié des collèges de ce département a au moins un niveau, quand ce ne sont pas deux, voire trois, dont la moyenne des effectifs par division oscille entre 28 et 30. D'après les chiffres mêmes de l'inspection d'académie, les 6èmes et 3èmes d'Argelès, les 6èmes et 4èmes de Bagnères, les 4èmes de Lannemezan, les 5èmes et 4èmes de Lourdes, les 4èmes de Séméac, les 6èmes et 5èmes de Victor Hugo, les 5èmes de Tournay sont à 29 ou 30 élèves! Huit collèges sur 20 ont au moins deux niveaux sur quatre à plus de 28 élèves... Quant aux lycées, cinq des huit lycées généraux et technologiques ont des moyennes de divisions, en seconde, supérieures à 33. Et la montée de la réforme des lycées va créer l'année prochaine en première, et dans deux ans en terminale, une situation identique, voire pire.

A ces conditions d'accueil des élèves sans cesse dégradées s'ajoute une considérable détérioration des conditions de travail des personnels, qui n'est pas sans conséquences sur la qualité des enseignements dispensés : lourdeur des HSA –l'équivalent de 72 postes dans le département- services sur plusieurs établissements -cela concerne plus de 10% des personnels-, regroupements anti-pédagogiques en lycées, horaires légaux non respectés, et la liste n'est hélas pas exhaustive. C'est dans ces conditions que nos jeunes collègues stagiaires non seulement travaillent désormais à plein temps, -ils sont 17 dans ce département- mais vont devoir se déplacer à Toulouse deux vendredis sur trois, pour 6 heures de formation en sus de leur service. Quelle image du métier leur donne-t-on ? Et pourront-ils résister à ce régime ?

Le C.T.P.D a fait par ailleurs le point sur l'implantation de tous les dispositifs particuliers (sections européennes, bilangues 6èmes/5èmes, sections sportives, SEGPA, UPI rebaptisées « Ulis »), dont il serait fastidieux de faire la liste, mais que nous tenons à votre disposition. D'intéressantes précisions ont été données concernant les redoublements, et une tendance lourde se dégage : depuis 2007, ils ont baissé de moitié en 6ème et 4ème, et sont respectivement à 3,3 et 2,5%, et inférieurs aux moyennes académiques. Rappelons que le projet académique 2010-2013 prévoit purement et simplement leur disparition en collèges, « gestion des flux » oblige. Par contre, le redoublement en fin de seconde dans le département est de 8,1%, et 13,3% des élèves n'ont pas été admis en 1ère, (ils sont 17,5% dans ce cas en France : illustration de l'abandon du collège, si besoin en était).

Concernant la partie des personnels dits précaires recensée (ni les vacataires ni les contractuels enseignants ne le sont dans les documents), il y a dans le second degré des Hautes-Pyrénées 3 ETP AVSI, 8 ETP AVSCO pour les ULIS, et 2 pour les SEGPA. Il y a 211 contrats aidés 1^{er} et 2d degrés confondus, mais l'I.A s'attend à une trentaine de suppressions de postes dès janvier, ce qui aura de graves conséquences sur le fonctionnement des établissements. Soyez vigilants et n'hésitez pas à nous tenir au courant.

La situation est devenue si grave qu'elle est au-delà des prises de position partisanes. Aussi avons-nous dit solennellement à M. l'Inspecteur d'Académie que dans notre département en particulier, nous ne pouvions plus travailler dans de telles conditions. Les chiffres de grévistes et de manifestants du mois d'octobre témoignent suffisamment à eux seuls de l'exaspération des personnels.

Aux côtés, du côté de nos élèves ...

De tous les mouvements sociaux, notamment depuis 2005 et le mouvement contre le CPE, la jeunesse s'illustre particulièrement dans les luttes .

Elle s'illustre d'autant plus que ces luttes sont multiformes et surtout surprennent par leur ténacité et leur radicalité. Les blocages des lycées opposent à la dureté du gouvernement, des décideurs, une action elle aussi dure, inflexible.

Mais par les blocages de leurs établissements, ce n'est pas seulement la radicalité de la contestation que les lycéens démontrent, ils opposent au système éducatif, à leur établissement, au pouvoir, la même inflexion à laquelle, souvent, ils se confrontent au quotidien. Que de portes fermées de chefs d'établissement dans notre département quand les lycéens sont entrés dans le mouvement, que de manque de dialogue, d'information sur les droits des lycéens, de sens éducatif tout simplement.

Il n'est pas question de demander à notre administration de prôner les vertus de la manifestation, mais de ne pas empêcher nos élèves lycéens d'exercer leurs droits : celui de manifester (donc d'être absent pour ce motif), celui de se réunir, celui de se constituer en association, celui d'afficher, celui de publier. Ces droits ne sont pas réservés aux seuls délégués mais ceux de toutes et tous.

Il est par contre question de dénoncer la pression qui a été mise sur nos élèves lors de leurs actions, de leur mobilisation, de leur entrée dans ce mouvement contre une réforme qui, quoi que le gouvernement et les responsables politiques en disent, était largement leur affaire... rappelons que le principe de la retraite par répartition c'est pour aller vite « je paye ta retraite, tes enfants paieront la mienne... »

Dans certains établissements, des menaces d'exclusion temporaire ont été opposées aux élèves entrant dans le mouvement. Quid du dialogue éducatif quand la répression sanction est la seule réponse faite aux élèves ? Quid des droits d'expression collective des lycéens quand les portes des bureaux de certains établissements scolaire restent closes, démontrant ainsi un refus de dialoguer, d'écouter cette jeunesse s'exprimer sur les raisons de son engagement ?

La satanée éducation à la citoyenneté, ce n'est pas s'opposer aux choix des élèves dans leurs positionnements, c'est faire en sorte que leur positionnement soit choisi... et ce serait dénigrer ce que sont nos élèves de penser qu'ils (certains voteront d'ici peu ou votent déjà) ne peuvent pas se positionner et donc lutter – pour ou contre – une mesure qui touche toute notre société et son système de solidarité.

Nous devrons donc être attentifs aux sanctions qui seraient susceptibles d'être prises à l'encontre des lycéens ayant manifesté durant le mouvement. N'hésitez pas à contacter notre section départementale.

Petit rappel:

Une exclusion définitive, d'un établissement ou d'un de ses services annexes, dont l'internat, doit être prononcée par le conseil de discipline.

Une exclusion temporaire inférieure à 8 jours de l'établissement ou de l'internat peut être prononcée par le chef d'établissement avec un acte administratif écrit préalablement au départ de l'élève.

Ingrid Darroman

JOYEUX NOEL POUR LES CUI-CAE!

Il y a quelques mois, Pôle-Emploi a embauché au collège Pyrénées un personnel sous contrat CUI-CAE pour faire vivre la salle informatique. Son contrat doit être renouvelé au 25.12.2010 mais pôle-emploi a refusé ce renouvellement car «*l'enveloppe budgétaire est vide*». Au bout de 8 mois, le contrat est rompu faute d'argent. L'IA ne peut rien faire car l'employeur est le Pôle Emploi tarbais.

Que va-t-il se passer pour les 5 autres contrats CAE à renouveler jusqu'au mois d'avril 2011? Encore une fois, on traite les personnels de façon inacceptable.

Sophie Manzato, collège Pyrénées.

STAGE DEPARTEMENTAL VENDREDI 21 JANVIER 2011 DE 9H à 17H

DROITS ET DEVOIRS DES FONCTIONNAIRES A L'EPREUVE DU TERRAIN

LE NOUVEAU STATUT JURIDIQUE DES LYCEES ET COLLEGES

Ce stage sera animé par Catherine Gourbier, responsable nationale du secteur juridique du SNES, au siège du syndicat, 5 rue André Breyer, 65000 Tarbes.

Vous devez déposer une demande (l'autorisation est de droit) auprès de votre chef d'établissement pour le 17 décembre dernier délai, selon le modèle à adapter que vous trouverez sur le lien suivant: http://www.toulouse.snes.edu/spip/spip.php?article217

Nous vous ferons par ailleurs parvenir par mail dès la semaine prochaine ce modèle de demande.

Informez-nous IMPERATIVEMENT de votre participation à snes65@toulouse.snes.edu ou au 05 62 34 38 24 pour que nous puissions organiser la journée.

INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX! PARTICIPER AU STAGE EST UN ACTE MILITANT

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2011

Vous êtes participant obligatoire (stagiaire)? Vous souhaitez changer d'académie? Participez au mouvement inter académique 2011.

Ouverture du serveur SIAM pour la saisie des vœux: du jeudi 18 novembre (12h) au mardi 7 décembre (12h) 2010.

N'hésitez pas à venir rencontrer Géraldine Ducos-Puharré, commissaire paritaire national et académique, dans nos locaux à Tarbes. Elle vous aidera dans cette démarche importante et délicate. **Permanences**:

- mercredi 17 novembre (14h-17h)
- mercredi 24 novembre (14h-17h)
- mercredi 1er décembre (14h-17h)

Contactez-nous au 05.62.34.38.24 afin de prendre RDV.

Adresses utiles:

• Site national du SNES : www.snes.edu

 Site académique du SNES : www.toulouse.snes.edu

• Site national de la FSU: www.fsu.org

• Si vous voulez écrire au SNES :

Département : snes65@toulouse.snes.edu Académique : s3tou@toulouse.snes.edu,

mais seuls les messages concernant les stagiaires (stagiaires@toulouse.snes.edu) ou les mutations (mutations@toulouse.snes.edu) seront relevés jusqu'au 28 août

Paul Eluard: ZEPas mon compte

Le collège Paul Eluard de Tarbes est bien loin de la banlieue toulousaine, celle du Mirail, par exemple; mais enfin nous sommes classés ZEP, et nous accueillons une SEGPA, ce qui nous donne droit chaque année à quelques perturbations atmosphériques non négligeables.

Conscientes de nos difficultés, nos autorités nous avaient attribué le privilège d'avoir trois binômes dans des postes stratégiques. Nous avions donc droit à deux CPE (notre vie scolaire est très... vivante!), deux documentalistes (qui nous ont monté des projets pédagogiques, associatifs et culturels ; en plus du CDI), et deux chefs d'établissement : un principal et son adjointe (ce qui paraissait, quand même, la moindre des choses).

Notre fin d'année scolaire a été des plus chaotiques : en congé maladie depuis avril et mai, une CPE et notre principal n'ont été remplacés qu'en septembre (à ceux qui restent de gérer les tempêtes de juin).

L'une de nos documentalistes partage désormais son temps de travail avec Théophile Gautier (découvrant les tristement célèbres « postes sur plusieurs établissements »).

Ces adultes manquants s'ajoutent aux absences du secrétariat, où un demi poste a été supprimé depuis deux ans maintenant. Et pour que la fête soit complète, nous perdrons deux médiateurs sur trois en décembre, ainsi qu'un poste de TOS à la cantine.

La présence d'adultes pour encadrer ces adolescents parfois très fragiles est essentielle lorsque l'on a une prétention à l'éducation. C'est pourtant une logique économique qui guide les choix de nos politiques. Au détriment des conditions de travail des élèves et des adultes.

Au bilan, j'ai pas mon compte!

L'âge de la retraite en question...





Actions au Collège Desaix

A la demande du S1, le Principal du collège Desaix a prévu un temps de concertation entre collègues dans le planning de la journée de prérentrée. Cela a permis de pouvoir utiliser l'heure d'information syndicale du mois de septembre ultérieurement, mais surtout d'évoquer la rentrée et de préparer la mobilisation pour les journées de grève des 6 et 7 septembre, et ceci devant une assistance nombreuse.

Nous avons à cette occasion décidé de faire venir la presse le lundi 6 septembre pour expliquer les difficultés de notre collège en cette rentrée (suppressions de postes, classes surchargées, nomination tardive d'une stagiaire et les difficultés qui en découlent pour les services). Cela nous a valu la Une du journal local avec articles et photos où nos revendications étaient bien visibles (banderoles, tee-shirts), et cette journée de grève a été très réussie, y compris par des collègues dont ce n'est pas l'habitude.

Par la suite, les différentes journées de grève ont été suivies (entre 60 et 70%), et notre présence aux différentes manifestations a été importante. Il est de plus à noter que les syndiqués de notre collège prennent depuis régulièrement les drapeaux du Snes et de la Fsu, ce qui nous paraît important pour la représentativité de notre syndicat et de notre profession dans les cortèges. Quant au tract départemental à destination des parents, nous avons effectué sa distribution les jeudi 21 et vendredi 22 octobre à la sortie du collège.

Béatrice Lapeyre, S1 collège Desaix ;

Postes à complément : victoire du droit au Lycée Marie Curie de Tarbes.

Au Lycée Marie Curie, comme ailleurs, les compléments de service se sont multipliés ces dernières années. Parfois, les collègues arrivent à les limiter, en particulier, en refusant collectivement les H.S.A. mais l'I.A. en entérine encore un certain nombre. On pourrait penser que cela permet d'éviter une suppression pure et simple du poste, en réalité bien souvent, cela précarise le poste et à terme, il est supprimé. En attendant, les collègues concernés sont obligés de travailler sur plusieurs établissements, ce qui ne facilite guère leur travail ni le suivi pédagogique ou l'implication dans les projets...

Sur ce sujet, il faut savoir que, contrairement à un complément dans la même commune qui est prévu dans nos statuts, on ne devrait pas être affecté sur un établissement <u>hors commune</u> (sauf si on est volontaire, comme par exemple lorsqu'on postule sur ce type de poste sur SIAM au moment du mouvement intra-académique).

En 2008, une de nos collègues en poste au lycée depuis plusieurs années, se voit signifier verbalement et à la rentrée, qu'elle devra effectuer un complément de service dans un établissement lourdais. L'administration, dans un premier temps, est incapable de lui fournir un arrêté en bonne et due forme (cette affectation étant illégale, impossible de produire ce type de document!), cependant l'injonction écrite de rejoindre le poste ne tarde pas, malgré le recours gracieux formé par notre collègue.

Malgré nos interventions auprès de l'Inspecteur d'Académie, en poste à l'époque, rien n'y fait, l'Administration passe en force, comptant sur la docilité des personnels, et mettant en application de façon détournée le décret « de Robien » de 2007, qui a pourtant été abrogé, et qui prévoyait ce type d'affectation.

Notre collègue décide alors, avec l'aide du S1, du S3 et du service juridique du S4 à Paris, de porter l'affaire au Tribunal Administratif. Cette procédure est souvent de longue haleine, mais le résultat est encourageant : en juin dernier, le T.A. de Pau statue en sa faveur, et considère que le Recteur a commis une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat en affectant notre collègue sur un établissement implanté sur une autre commune que Tarbes (ce qui est contraire au décret de 1950) et en outre, lui demande de verser à la collègue un dédommagement substantiel en réparation des préjudices subis. A bon entendeur...!

N'hésitez pas à contacter le Service « Action Juridique » du S.N.E.S. : actionjuridique@snes.edu

Au S1 du lycée Marie Curie, Thierry Rodriguez.



APPEL AUX RETRAITES (et aux actifs!) JEUDI 25 NOVEMBRE,

manifestation à 10h30, Place de Verdun

Pour l'augmentation immédiate des pensions, Pour la prise en charge par la sécurité Sociale de la perte d'autonomie,

Pour donner à la protection sociale les moyens de se développer.

Pour une autre répartition des richesses, dans l'intérêt général.

VENEZ NOMBREUX!